LE PETIT JURISTE

JANVIER-FÉVRIER 2020 / № 55

Métier
Clara Lyons, greffière
P. 24

Formation
La dernière promotion de l'INHJ (Institut national des huissiers de justice)

Entretien avec Christine Valès, membre du bureau de la Chambre nationale des commissaires de justice
P. 8

Réseaux sociaux
Les universitaires à suivre sur Twitter
P. 28

REBONDIR ET SE RÉORIENTER APRÈS LA L1

P. 12

- PASSERELLES
- ADMISSIONS PARALLÈLES
- ÉCOLES DE COMMERCE
- FILIÈRES COURTES...

Carrières-Juridiques.com
EMPLOI, FORMATIONS ET ACTEURS DU DROIT

LE SITE LEADER DE L'EMPLOI JURIDIQUE, DES FORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION DIGITALE

90 000 profils inscrits

30 000 offres déposées

4 500 recruteurs présentés

2 000 formations référencées en ligne

1 600 articles rédigés

Une communauté de plus de 250 000 juristes sur les réseaux sociaux

Contact
15 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
contact@carrieres-juridiques.com
+33 (01) 45 02 25 48

Une société du groupe

LEADERS CAREERS SOLUTIONS · LE PETIT JURISTE · Find your LL.M. · DÉCIDEURS JURIDIQUES · LEADERS LEAGUE

LE PETIT JURISTE

15, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris
Tél.: 01 45 02 25 00 - Fax: 01 45 02 25 01
www.leadersleague.com

Directeur de la publication

Pierre-Étienne Lorenceau,
pel@magazine-decideurs.com

COO Leaders Careers Solutions

Emmanuel Ojzerowicz
eojzerowicz@leadersleague.com

Rédaction

Rédactrice en chef déléguée
Séverine Tavennec

Ont collaboré
Marine Calvo, Sandrine Cesbron, Ambre de Crevoisier de Vomécourt, Olivia Vignaud, Pauline Znaor

Secrétaire de rédaction
Anne Pavan

Studio graphique

Création & graphisme
Héloïse Daubannes

Lead Developper

www.lepetitjuriste.fr
Vincent Suzanne

Photographies

Shutterstock.com

Publicité

Directeur de guide pôle droit
Benjamin Eche
beche@leadersleague.com

Chargée de clientèle
Corinne Katche
corinne.katche@carrieres-juridiques.com

Dépôt légal à parution : novembre 2008 - Imprimerie Evoluprint
Numéro ISSN : 24173606
Association culturelle loi 1901
Une publication du groupe : Leaders League SARL - N° RCS Paris : B422 584 532
Principal associé : Pierre-Étienne Lorenceau.

POWERED BY
LEADERS LEAGUE

Édito

Séverine Tavennec
Rédactrice en chef déléguée

Il n'y a pas de réussite facile

Vous sentez que vous n'êtes pas à votre place dans la filière droit depuis plusieurs semaines. Vous n'y arrivez vraiment pas. Sachez que beaucoup d'étudiants sont passés par là et ont su rebondir. Surtout, réagissez vite afin de ne pas rester en situation d'échec. Votre réussite est tout simplement ailleurs. Il existe de nombreuses possibilités de réorientation après une L1 de droit : écoles de commerce postbac, écoles spécialisées, BTS, DUT… De nouvelles voies s'offrent à vous (p. 12). Manon, aujourd'hui étudiante en première année de DUT carrières juridiques, nous raconte (p. 15) : *« La fac demande une adaptation rapide : on se retrouve dès les premières semaines avec des TD de plusieurs dizaines de pages à préparer, un vocabulaire et une méthodologie compliqués à maîtriser. Les cours sont très théoriques. Je m'y suis vite perdue. »* Pour elle, cette première année de fac a finalement servi de déclencheur pour apprendre à mieux se connaître et s'orienter vers un nouveau cursus qui lui correspondait davantage. C'est après son master 2 de droit que Clara a une grosse période de doute. Ne se destinant pas au métier d'avocate, elle s'inscrit à Pôle Emploi et reste plusieurs mois sans savoir comment rebondir. C'est un stage au sein d'un greffe qui va être une révélation pour elle. Elle veut devenir greffière. Son objectif : réussir le concours de l'École nationale des greffes. Elle le décrochera haut la main ! Depuis maintenant un an, elle exerce ce métier avec passion (p. 24) *« Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs »,* disait Proust. Alors pour ceux qui doutent encore, passez vite à autre chose. En attendant, l'équipe du *Petit Juriste* vous souhaite une très belle année. 2020 vous réserve certainement bien des surprises et de belles opportunités. Sachez les saisir !

LEADERS LEAGUE

De l'étudiant en droit au directeur juridique et à l'avocat associé :
UNE OFFRE PLURIMÉDIA INCONTOURNABLE

- Étudiants *(de la L1 au M2)*
- Jeunes professionnels

Du juriste/collaborateur sénior
au pré-associé/pré-directeur juridique

- Associés
- Dirigeants
- Directeurs

lepetitjuriste.fr

carrieres-juridiques.com

magazine-decideurs.com

@Le Petit Juriste
@Le Petit Juriste

@Carrièresjuridi

@DécideursJur
@Décideurs Juridiques

Leaders League - 15 avenue de la Grande Armée - 75116 Paris
Service Abonnement - Tél. : 01 43 92 93 56 - abonnement@leadersleague.com
Service Publicité - Tél. : 01 45 02 25 38 - rbodin@leadersleague.com

Sommaire

P. 6 **L'actualité en bref**

Éclairage
Entretien avec Christine Valès, membre du bureau de la Chambre nationale des commissaires de justice, en charge de la formation

P. 10 *Legaltech*
P. 10 Droit des contrats
De la standardisation au *smart contract*

Dossier

Rebondir et se réorienter après la L1
P. 14 Rebondir après un échec en L1 de droit
P. 18 Osez les concours des grandes écoles de commerce postbac

P. 20 *Plan de carrière*
P. 20 Métiers du droit social : au cœur de l'humain
P. 21 Avocats de salariés ou d'entreprises : les différentes facettes du métier
P. 22 Deux voies possibles pour qui veut faire du conseil
P. 23 L'inspecteur du travail, plus qu'un contrôleur

Métier
À 28 ans, Clara Lyons est greffière. Elle nous raconte son quotidien.

P. 26 *Début de carrière*
Interview de Joël Grangé et Camille Ventejou, avocats associés, Flichy Grangé Avocats

P. 28 *Réseaux sociaux*
Les universitaires à suivre sur Twitter

P. 30 *Insertion professionnelle*
Offres de stage

DROIT PROCESSUEL

© wavebreakmedia

Erreur dans la désignation de la personne représentant la personne morale assignée

Aux termes d'une délibération, les membres du CHSCT d'un hôpital avaient donné pouvoir à l'un d'entre eux afin qu'il puisse représenter en justice le CHSCT à l'occasion des procédures judiciaires pouvant être engagées dans le cadre de la mission d'expertise menée. Or, une assignation a été adressée au CHSCT en la personne de sa secrétaire et non de celle habilitée.

Face à cette erreur, le CHSCT a invoqué la nullité de l'assignation pour défaut de pouvoir de sa secrétaire.

Dans son arrêt en date du 14 novembre 2019 (n°18-20303), les juges de la Cour de cassation précisent que l'erreur dans la désignation de la personne représentant une personne morale dans un acte de procédure ne constitue qu'un vice de forme. Par conséquent, la nullité de l'acte ne pourra avoir lieu que sur justification d'un grief.

DROIT MÉDICAL ET PROCESSUEL

Point de départ des délais accordés pour **établir les certificats médicaux constatant la santé mentale et se prononçant sur la nécessité de maintenir les soins psychiatriques**

C'est au regard des dispositions prévues aux articles L. 3211-2-2 et L. 3211-2-3 du Code de la santé publique que les juges de la première chambre civile ont rappelé que dans le cadre d'une mesure d'hospitalisation sous contrainte, un premier certificat médical doit être établi dans les vingt-quatre heures et un second dans les soixante-douze heures. Le point de départ de ces délais correspond à la date de la décision d'admission, peu importe le lieu de prise en charge.
Cet arrêt ne fait qu'une application stricte de l'article L. 3211-2-2 du Code de la santé en ne faisant aucune distinction quant au lieu ayant admis le patient.

DROIT DES BIENS

Renonciation à **une servitude de passage**

Au sein de l'arrêt rendu par la troisième chambre civile de la Cour de cassation en date du 24 octobre 2019, (n°18-20119), les juges rappellent que la renonciation conventionnelle par le propriétaire d'une servitude de passage légale visant à désenclaver une parcelle issue d'une division foncière ne peut être opposée au nouvel acquéreur.

DROIT DES PROCÉDURES COLLECTIVES

CESSION DE GRÉ À GRÉ, OFFRE, LIQUIDATION JUDICIAIRE, ET ORDONNANCE

Au sein de l'arrêt de la Cour de cassation en date du 14 novembre 2019 (n°18-15871), l'auteur d'une offre d'achat de gré à gré d'un immeuble appartenant à une société en cours de liquidation judiciaire ne peut se rétracter lorsque l'ordonnance rendue par le juge-commissaire autorise cette cession de gré à gré conformément aux modalités et conditions de ladite offre.

Par Ambre de Crevoisier de Vomécourt
Docteur en droit, juriste foncier / immobilier, chargée d'enseignement

DROIT PROCESSUEL

Un vent frais souffle **sur les arrêts rendus par la Cour de cassation**

Attendu, selon les différents arrêts de la Cour de cassation rendus depuis de nombreuses années et attaqués à plusieurs reprises par les profanes mais également et surtout pendant les commentaires d'arrêt, fiches d'arrêt et autres partiels par les étudiants en droit, la forme et le vocabulaire utilisé au sein des arrêts auraient rendu leur compréhension plus difficile et entaché de nombreuses copies d'une note accablante.

Sur le seul et unique moyen, ci-après jamais annexé :
Vu les derniers arrêts rendus et leurs formes ;
Attendu que pour refuser de modifier la forme des arrêts, il avait été passé sous silence que les profanes et étudiants en droit faisaient grief aux arrêts rendus par la Cour de cassation d'avoir contribué à leur défaut de succès aux examens, dans leur vie sur le plan professionnel et parfois personnel,
Qu'en statuant ainsi, alors que l'objectif poursuivi est de renforcer l'accessibilité et la lisibilité du droit, la Cour de cassation a (…) ;

Par ces motifs :
Rejette toute ancienne forme des arrêts qui semble bien appartenir au passé…
Dit que la simplification du droit ne sera pas acquise de plein droit pour autant.

DROIT IMMOBILIER

La faculté de rétractation d'un acquéreur professionnel

À l'occasion d'un arrêt rendu le 5 décembre 2019 (n°18-24125), les juges de la troisième chambre civile de la Cour de cassation viennent affirmer que la qualité de professionnel de l'acquéreur ne fait pas obstacle à la possibilité de prévoir conventionnellement le bénéfice de la faculté de rétractation prévue à l'article L. 271-1 du Code de la construction et de l'habitation.

DROIT SOCIAL

Surveillance de l'amplitude et de la charge de travail du salarié soumis au forfait-jours

La Cour de cassation étoffe sa jurisprudence autour des contrats de travail prévoyant le recours au forfait jours. Dans un arrêt rendu le 6 novembre dernier (n°18-19752), les juges affirment qu'il doit être prévu un suivi régulier et effectif par la hiérarchie des états récapitulatifs de temps travaillé devant garantir le caractère raisonnable de l'amplitude et de la charge de travail du salarié, faute de quoi la convention en forfait jours est nulle.

Droit de la consommation

Les petits professionnels sous la protection du Code de la consommation

Le 27 novembre 2019, la Cour de cassation (n°18-22525) a confirmé sa position sur la nécessité de protéger parfois certains professionnels. En effet, lorsque l'objet du contrat conclu hors établissement par un professionnel employant cinq salariés au plus *« n'entre pas dans le champ de son activité principal, il bénéficie des dispositions protectrices du consommateur édictées par ce code »*.

©PhuShutter

JEU
Aide notre oiseau du *Petit Juriste* à retrouver son nid et ses œufs au bout de ce labyrinthe.

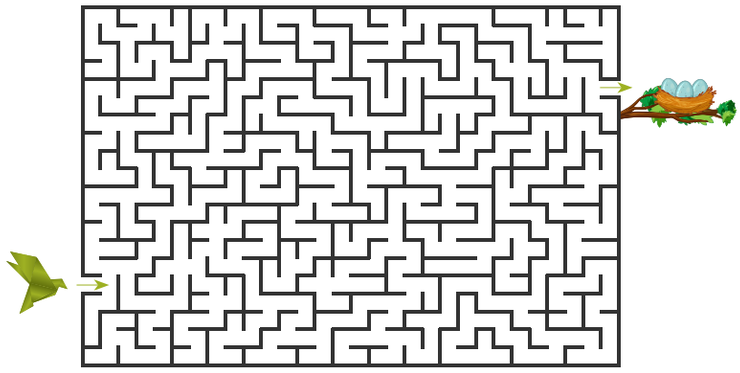

Christine Valès
membre du bureau de la Chambre nationale des commissaires de justice, chargée de la formation

Commissaire de justice

Une nouvelle profession se dessine

L'INHJ (Institut national des huissiers de justice) accueille cette année la dernière promotion de la profession avant la fusion avec les commissaires-priseurs judiciaires. Christine Valès, membre du bureau de la Chambre nationale des commissaires de justice, en charge de la formation, nous détaille la future formation commune qui sera mise en place dès l'année prochaine.

À compter du mois de juillet 2022, les métiers de commissaire-priseur judiciaire et d'huissier de justice fusionneront pour donner naissance à la profession unique de commissaire de justice. Le décret fixant les modalités d'accès de cette nouvelle profession est paru au *Journal officiel* le 17 novembre 2019. L'INHJ laissera donc la place, à partir de l'année prochaine, à une nouvelle structure commune de formation. Quant aux candidats de l'actuelle promotion, ils suivent, en plus de leur formation initiale, « un programme passerelle » de soixante heures de cours sur le droit et la pratique de la vente de meubles aux enchères publiques prescrite par la loi ou par décision de justice et des inventaires et prisées correspondants, sur les arts et techniques et sur les matériels et stocks. Dès l'obtention de leur examen professionnel d'huissier de justice, ils seront ainsi qualifiés commissaires de justice, et le deviendront officiellement en juillet 2022.

L'INCJ, UNE ÉCOLE PROFESSIONNALISANTE

« En décembre 2020, l'INCJ (Institut national des commissaires de justice) accueillera sa première promotion d'étudiants qui apprendront donc le métier de commissaire de justice » souligne Christine Valès, membre du bureau de la Chambre nationale des commissaires de justice, en charge de la formation. Ce cursus sera accessible aux titulaires d'un master 2 de droit après avoir réussi les épreuves qui seront fixées par arrêté. *« L'INCJ sera une école professionnalisante avec un tutorat renforcé de l'élève sur la pratique. Nous inviterons des chefs d'entreprise, des informaticiens, des psychologues… Notre ambition est d'en faire une formation d'excellence basée notamment sur l'innovation avec une forte ouverture sur l'international »,* précise la professionnelle.

« IL Y A MILLE FAÇONS D'EXERCER CE MÉTIER »

« Si beaucoup d'huissiers de justice pensent que la réforme compliquera les modalités d'exercice puisque pour faire des ventes volontaires, ils seront obligés de créer des sociétés spécifiques, je suis persuadée, au contraire, que cette fusion va apporter un nouveau souffle au métier et va certainement davantage attirer les jeunes. Afin de faire connaître cette nouvelle profession qui allie le droit et l'art, nous interviendrons d'ailleurs dans les lycées et universités », annonce Christine Valès. Elle ajoute avec véhémence que ce *« métier est extraordinaire pour la potentialité de sa variété : assurance, administration de biens, constats, conseil, rédaction d'actes… Il y a mille façons de l'exercer. »* Rendez-vous donc en juillet 2022 pour la « naissance » des premiers commissaires de justice.

TROIS DATES CLÉS

Janvier 2019
Création de la Chambre nationale des commissaires de justice qui a remplacé la Chambre nationale des huissiers de justice et la Chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires.

Juillet 2022
« Naissance » des premiers commissaires de justice.

Juillet 2026
Les officiers ministériels n'ayant pas suivi la formation spécifique de commissaire de justice ne pourront plus exercer.

Pour plus d'infos :
- INHJ : **www.inhj.fr**
- Chambre nationale des commissaires de justice : **www.commissaire-justice.fr**

SÉVERINE TAVENNEC

Les indispensables de votre réussite

NOUVELLE ÉDITION

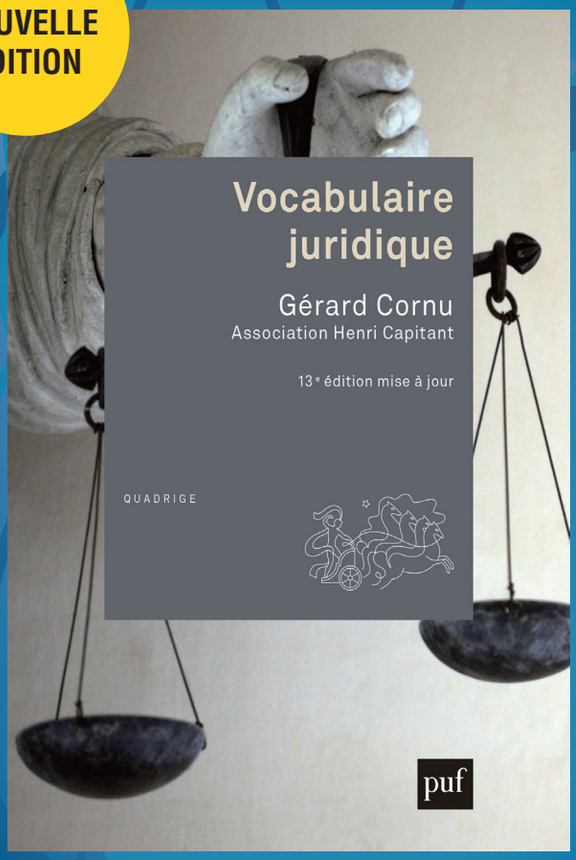

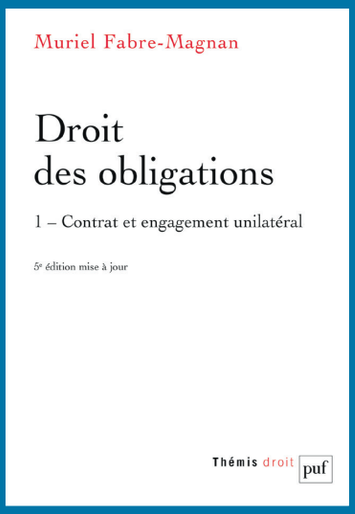

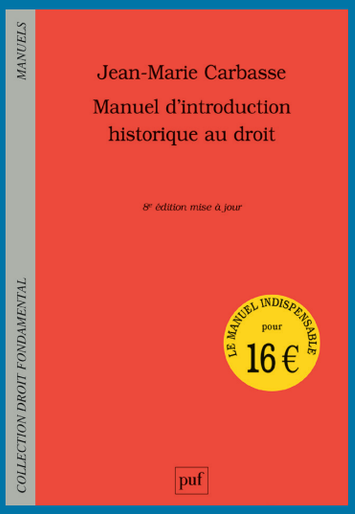

Suivez notre actualité
www.puf.com

puf

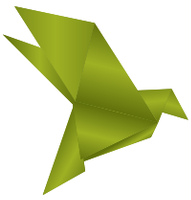

De la standardisation au *smart contract*

Le contrat est le socle de la vie des entreprises. C'est aussi l'instrument le plus difficile à contrôler en raison de la complexité des réglementations auxquelles il obéit, des intérêts financiers et humains en jeu ou encore de son exécution dans le temps. La technologie devient plus qu'une assistance pour les juristes, c'est un prérequis.

Aujourd'hui, le droit des contrats s'ancre au cœur du business des entreprises. Les professionnels du droit, qu'ils soient avocats, directeurs juridiques, juristes ou notaires, doivent être particulièrement attentifs au suivi des relations contractuelles : de la négociation du contrat à sa signature, en passant par son exécution et parfois son extinction. Conscientes des enjeux que suscite cette matière pour les entreprises, les *legaltechs* ont pris le parti de faciliter la production des contrats en les robotisant.

LA FORCE DU CONTRAT PAR L'INFORMATIQUE

Pendant longtemps, le terme « contrat » a évoqué des piles de documents papier entassées dans un bureau. Peu à peu, ces montagnes de feuilles ont été remplacées par des documents numériques. Un moyen d'échange plus rapide pour les parties, chacune devant compléter un formulaire pour conclure le contrat. Au fil de l'évolution de la digitalisation, les cocontractants ont ensuite pu sélectionner certaines clauses pour générer un type de contrat particulier (de vente, de travail, de prêt…) et y ajouter des conditions (suspensives par exemple) pour son exécution. La *blockchain* et l'intelligence artificielle (IA) sont ensuite venues transformer un peu plus la matière. Ces technologies permettent en effet de créer un *smart contract* (ou contrat intelligent), l'équivalent informatique du contrat papier. Durant l'exécution de ce *smart contract*, toutes les étapes de validation sont enregistrées dans la *blockchain* pour sauvegarder et sécuriser les données, sans qu'elles puissent être modifiées ou supprimées *a posteriori*. L'avantage ? Le *smart contract* garantit la force obligatoire des contrats non plus par le droit seul, mais également par le code informatique généré. Les conditions d'exécution étant très clairement fixées, les parties n'auront aucun doute sur leurs obligations respectives à remplir. L'interprétation du code informatique de chaque contrat ne laisse aucune place à l'interprétation humaine.

Les besoins des juristes en matière de robotisation des contrats varient en fonction de la structure dans laquelle ils exercent et d'un secteur à l'autre. En entreprise, il peut s'agir de contrats de prestation de services, de sous-traitance, de partenariat, de vente de bien, de licence, de distribution, de bail commercial… Les avocats interviennent également dans la gestion de contrats, lorsqu'ils sont mandatés pour devenir les directions juridiques externalisées d'entreprise qui n'en disposent pas en interne. Chaque contrat requiert des spécificités dans sa rédaction et dans son suivi, que les robots vont générer rapidement. Les *smart contracts* éteindront automatiquement les termes du contrat en les traduisant en langage informatique : grâce au process du « if then », traduisible par « si telle condition, telle conséquence », les termes sont préalablement définis par les parties puis traduits en code. Arrivés à l'échéance prévue, les *smart contracts* les exécutent. Il ne s'agit donc pas seulement d'un stockage d'informations mais bien d'un outil permettant la bonne exécution du contrat.

> **Durant l'exécution de ce *smart contract*, toutes les étapes de validation sont enregistrées dans la blockchain pour sauvegarder et sécuriser les données**

CAPITALISER L'EXPERTISE

Afin d'incorporer le savoir-faire des juristes dans un outil technologique capable de le dupliquer, les *legaltechs* présentes sur le marché ont mis en place de nombreux outils intuitifs. Pour capitaliser les expertises du droit des contrats, Gino Legaltech prévoit que le juriste puisse créer un contrat, mais également l'enrichir et le modifier au fil de la rédaction. Pour ce faire, il devra dans un premier temps entrer dans l'outil des variables, soit des données qui changent dans chaque contrat (désignation des parties, prix, chose, durée…), des éléments conditionnels et des règles assurant la cohérence juridique du contrat. Le document produit est un robot, qui garde en mémoire ces données, pour reproduire le même type de contrat que celui créé ou pour le modifier en cas de

changement. Un autre juriste ou un collaborateur pourra également procéder à cette production de contrat. Un gain de temps considérable qui permet aux professionnels du droit de se recentrer sur la réflexion à mener pour résoudre leurs problématiques juridiques.

Également dédié à la production contractuelle, le logiciel de Captain Contrat génère automatiquement la rédaction d'un contrat à la suite des réponses données par le client à un questionnaire. Le logiciel est basé sur un algorithme qui génère automatiquement le contrat. Legisway (Wolters Kluwer) mise également sur le droit des contrats, et plus particulièrement sur le *contract management*, ou pilotage de tous les contrats d'une entreprise. Théodore de Saint Rémy, directeur général adjoint en charge de la relation client, attire l'attention sur l'aspect double du *contract management*, dont il faut distinguer les deux volets : la protection de plusieurs contrats dans leur exécution et le suivi d'un seul contrat. Historiquement, Legisway (Wolters Kluwer) se concentre sur le premier point, à savoir la sécurisation de tout le patrimoine contractuel des entreprises. La *legaltech* a cependant élargi son activité en se consacrant parfois à la gestion d'un unique contrat, dont l'enjeu reste généralement important. *« Dans ce cadre-là, nous intervenons pour gérer un contrat particulièrement complexe, pour piloter les imprévus, veiller à ce que les attendus initiaux des parties au contrat soient respectés »*, détaille son directeur général adjoint. Dilitrust s'adresse quant à elle aux grands groupes en mettant en avant la complexité de leur structuration pour faire valoir son offre : le pilotage des filiales et des sociétés en participation, la gestion des délégations de pouvoirs et l'organisation des conseils d'administration. Contract Side propose pour sa part une solution de gestion automatisée des contrats en les rendant accessibles instantanément.

LA FRANCE EN AVANCE

Par rapport à ses voisins européens, la France occupe une place de *leader* sur le segment de la digitalisation du contrat. Malgré cette avance, le marché français des *legaltechs* n'en demeure pas moins jeune et fragile. Pour faire face au volume sans cesse grandissant de contrats à gérer au sein d'une entreprise et pour gagner en sécurité juridique, les professionnels du droit ont pourtant tout intérêt à se tourner davantage vers les *legaltechs*. D'une part, pour faire face à l'émergence de nouvelles problématiques touchant à l'éthique et à la *compliance*, pour lesquelles ils auront besoin de se dégager encore plus de temps. D'autre part, pour ne pas s'éparpiller dans une documentation juridique toujours plus fournie. La capitalisation de leur savoir-faire et des données leur permettra d'être opérationnels rapidement et de gérer les contrats les plus complexes. À terme, la technologie devra intégrer le cycle entier de vie d'un contrat pour améliorer la qualité de sa gestion par les juristes.

Grâce au process du "if then", traduisible par « si telle condition, telle conséquence », les termes sont préalablement définis par les parties puis traduits en code

MARINE CALVO

© SFIO CRACHO

Dossier

REBONDIR ET SE RÉORIENTER APRÈS LA L1

- PASSERELLES
- ADMISSIONS PARALLÈLES
- ÉCOLES DE COMMERCE
- FILIÈRES COURTES...

Le droit est-il vraiment fait pour moi ? Depuis quelques semaines, vous vous posez sérieusement la question. Certains d'entre vous ne parviennent pas à se familiariser avec le système universitaire et les cours en amphithéâtre, d'autres sont décontenancés avec toutes ces nouvelles matières juridiques et autres commentaires d'arrêts et cas pratiques. Sachez qu'il existe de nombreuses possibilités de réorientation (BTS, DUT, écoles de commerce postbac, écoles spécialisées…) : une nouvelle voie s'offre à vous.

Si vous souhaitez vous réorienter dans une autre voie et avoir une approche plus concrète du monde du travail, pourquoi ne pas envisager une école de commerce postbac ? En quatre ou cinq ans, ces écoles vous plongeront très vite au cœur de l'entreprise.

« À la fac, j'avais du mal à me motiver pour travailler, ou même venir en cours. Entrer en DUT impliquait une obligation de présence, et un encadrement plus personnel »

Manon, en première année de DUT carrières juridiques à l'IUT de Bordeaux

© Ekaphon maneechot

Rebondir après un échec en L1

Un rythme de travail très différent du lycée, une nouvelle méthodologie, des notions juridiques à assimiler… Beaucoup d'étudiants ne passent pas le cap périlleux de la première année de licence en droit. Pas de panique ! Il existe de nombreuses possibilités de réorientation à l'issue de votre L1, L2 ou L3 !

Avant tout, ayez en tête que se réorienter n'est pas une catastrophe. Au contraire, il vaut mieux se rendre compte assez tôt que ces études ne vous conviennent pas ! Pour s'y retrouver, c'est très simple ! D'abord, il faut savoir si vous souhaitez échapper au système universitaire ou bien au domaine juridique.

Pour étudier le droit, il n'est pas nécessaire de passer par la case « licence de droit ». En effet, d'autres voies forment également des juristes !

Si le système universitaire ne vous correspond pas et si vous souhaitez opter pour une filière courte

Intégrer un DUT carrières juridiques

Le diplôme universitaire et technologique (DUT) carrières juridiques est une filière postbac qui se déroule en deux années et est proposée dans une quinzaine d'établissements français. Cette formation permet de vous préparer au mieux aux études supérieures et au monde du travail avec une période de stage obligatoire (dix semaines) et des périodes de cours. **Elle se déroule au sein d'un Institut universitaire technologique (IUT).** L'admission est très sélective, dans la limite des places disponibles et sur dossier. Les candidatures sont gérées par la plateforme Parcoursup dès la mi-janvier. Tous les IUT sont rattachés à une université : vous pouvez donc solliciter celui qui dépend de votre fac.

Sachez que ce cursus compte des effectifs restreints qui permettent un suivi personnel des élèves et une proximité avec les professeurs. Fini les cours théoriques en amphi où les étudiants restent passifs pendant que le prof dicte son cours ! Par ailleurs, vous étudierez toujours la discipline juridique puisque cette formation propose l'étude du droit civil, commercial, pénal et des matières plus techniques telles que la

gestion comptable et la fiscalité. Lors de la seconde année, vous devrez choisir un module complémentaire entre administration publique, juriste d'entreprise ou banque-assurance. Enfin, si vous avez validé votre première année de droit, vous pourrez effectuer votre DUT en un an, après un entretien permettant de prouver votre motivation, votre rigueur, ou encore votre sens de l'analyse ou du travail d'équipe.
Avec ce diplôme, vous deviendrez de véritables techniciens supérieurs pouvant travailler au sein d'un service juridique d'entreprise, de banques et d'organismes de crédit, de collectivités territoriales, ou d'un secrétariat juridique. Par ailleurs, il vous sera possible de rejoindre le service des ressources humaines d'une entreprise, ou de gérer les dossiers contentieux au sein de banques ou organismes de crédit. **L'obtention du DUT carrières juridiques vous permettra aussi d'intégrer directement la troisième année de licence de droit si vous souhaitez rejoindre la fac.**

« Si vous avez validé votre première année de droit, vous pourrez effectuer votre DUT en un an, après un entretien »

Intégrer un BTS notariat

Le Brevet de technicien supérieur (BTS) notariat est une formation professionnelle qui se déroule sur deux années et qui est proposée dans 70 établissements. Comme le DUT carrières juridiques, il peut permettre une poursuite d'études vers une licence professionnelle métiers du notariat. Restez tout de même vigilant car il vous faudra alors justifier d'un très bon dossier, et d'une mention. L'admission se fait sur dossier, test et entretien. Les candidatures sont gérées par la plateforme Parcoursup dès la mi-janvier. Si vous n'êtes pas pris dans un établissement public, sachez qu'il est plus facile de trouver une place dans un établissement privé (payant).
Si vous souhaitez être un véritable acteur de vos études, intégrez ce BTS qui, au bout de deux ans, vous permettra d'assister un notaire dans l'accomplissement de ses missions telles que la rédaction d'actes, la négociation des biens à vendre ou à louer ou encore le suivi des dossiers. Encore une fois, la rupture avec le monde juridique ne sera pas totale puisque vous étudierez le droit général et le droit notarial ainsi que des techniques générales et managériales du notariat et de la culture générale.

À la fac, j'avais du mal à me motiver pour travailler

Manon, 20 ans, est étudiante à l'IUT de Bordeaux, en première année de DUT carrières juridiques, après une L1 de droit non concluante.

LE PETIT JURISTE. Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné à la fac ?
Manon. La fac, c'est un univers que l'on ne connaît pas et qui demande une adaptation rapide : on se retrouve dès les premières semaines avec des TD de plusieurs dizaines de pages à préparer, un vocabulaire et une méthodologie compliqués à maîtriser. De plus, les cours sont très théoriques et je m'y suis vite perdue.

Pourquoi avoir opté pour un DUT carrières juridiques ?
Malgré tout, j'aime le droit. Je me vois gestionnaire de contentieux, ou encore clerc de notaire. À la fac, j'avais du mal à me motiver pour travailler, ou même venir en cours. Entrer en DUT impliquait une obligation de présence, et un encadrement plus personnel, avec un apprentissage pluridisciplinaire et professionnalisant.

Votre année de droit a-t-elle été bénéfique pour votre DUT ?
C'est certain ! D'abord, c'est grâce à cette année que j'ai pu réfléchir à ce que je voulais vraiment. Ensuite, je travaille sur des matières déjà abordées, comme le droit de la famille ou le droit constitutionnel. La différence majeure est que lorsqu'on étudie une notion en cours, on peut rapidement la mettre en pratique durant nos stages.

Après votre seconde année, envisagez-vous de continuer vos études ?
La plupart de mes camarades souhaitent enchaîner avec une licence de droit. Pour ma part, je ne l'envisage pas, mais pourquoi pas faire un an de licence professionnelle pour me spécialiser dans le domaine notarial. J'attends de voir ce que me réservent mes autres stages.

Propos recueillis par Sandrine Cesbron

Ce diplôme se rapproche du DUT car vous pourrez aussi l'effectuer en un an si vous avez validé une année de droit. De même, il vous permettra de réaliser un stage de douze semaines.
D'autres BTS pourraient vous intéresser, à l'image de Baptiste, 22 ans, qui a fait ainsi le choix de s'orienter vers un BTS MUC (Management des unités commerciales) : ***« Après un an de droit durant lequel je ne me suis pas retrouvé, j'ai intégré un BTS MUC pour être au contact des clients, et finalement, mon année de fac en droit m'est apparue comme une année de prépa qui m'a vraiment aidé lors de mon BTS. »***

▶ *En BTS, le contrôle continu a un côté rassurant par rapport aux partiels*

Martin, 21 ans, étudiant en deuxième année de BTS notariat au lycée d'Ermont (95), après une première année de droit décevante.

LE PETIT JURISTE. Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné à la fac ?
Martin. Après le bac, j'ai eu la chance de faire un stage au sein de l'office notarial d'un ami de la famille, et j'ai immédiatement apprécié ce métier. Dès lors, j'ai choisi de passer par une licence de droit, pour intégrer un master de droit notarial. Mais, la fac m'a rapidement déçu car j'ai compris que nous ne serions pas sollicités pour faire des stages. Personnellement, je voulais travailler, gagner un peu d'argent.

Le BTS vous semble-t-il plus facile que la fac ?
À mon sens, la difficulté est toujours présente : il faut être rigoureux et s'adapter. En effet, on découvre des matières difficiles comme l'économie notariale, ou le domaine immobilier. Malgré tout, on n'est pas spécialisé puisqu'on a des cours de culture générale et de langues. Cela fait beaucoup de choses à retenir mais le contrôle continu a un côté rassurant par rapport aux partiels. De même, en BTS, on est poussé par les professeurs, qui nous aident à trouver des stages, qui nous permettent d'apprendre beaucoup plus de choses en pratiquant qu'en écoutant.

Quels sont vos projets après l'obtention de votre BTS ?
Mon stage actuel en office me pousse à continuer en licence professionnelle pour devenir clerc de notaire. Je préfère me garder certaines portes ouvertes car qui sait, plus tard, je passerai peut-être l'examen pour devenir notaire. Certains de mes amis vont enchaîner après le BTS pour être assistants de notaire, et d'autres comptent intégrer une licence de droit bancaire.

Propos recueillis par Sandrine Cesbron

Si vous souhaitez quitter le domaine du droit

Si le système universitaire vous convient, sachez qu'il est possible de changer de filière en fin de premier semestre.
Certains établissements proposent même des entretiens individualisés et un accompagnement à la réorientation. Renseignez-vous auprès de la scolarité de la licence que vous avez choisie. Une commission étudiera votre dossier et si vous êtes admis, vous pourrez démarrer dans la nouvelle licence dès le mois de janvier ou février.
Camille, 21 ans, aujourd'hui étudiante en master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) témoigne : *« J'ai commencé par une double licence droit/LLCER (Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales) anglais, puis j'ai arrêté le droit parce que je l'avais beaucoup trop idéalisé. Je voulais être juge mais certaines lois n'étaient pas en adéquation avec ma morale. Aussi, pour ne pas perdre un an, et parce que mon second choix de vie était professeur des écoles, j'ai continué la licence d'anglais uniquement. »*

Intégrer une école de commerce postbac…

Si vous souhaitez vous réorienter dans une autre voie et avoir une approche plus concrète du monde du travail, pourquoi ne pas envisager une école de commerce postbac ?
En quatre ou cinq ans, ces écoles vous plongeront très vite au cœur de l'entreprise. **Vous y apprendrez les fondamentaux du management et de la gestion mais vous aurez aussi des cours de marketing, droit, comptabilité, communication, finance…** Les programmes contiennent des matières plus générales comme les mathématiques, l'histoire, la philosophie, la géopolitique sans oublier l'art oratoire, l'improvisation

théâtrale dans certaines écoles. Séminaires de rentrée, *business games*, hackathons vous attendent également. Sachez aussi que les écoles postbac sont des formations tournées vers l'international. Dans plus de la moitié des programmes, il est d'ailleurs possible de suivre, dès la première année, la totalité du cursus en anglais. Pour intégrer ces écoles, il vous faudra passer un concours d'entrée en cours d'année universitaire, en avril-mai. **Sachez que des concours communs permettent de postuler à plusieurs écoles** ***(cf. page 18)*****.** Renseignez-vous sur les différentes épreuves qui vous attendent pour vous préparer en amont. N'hésitez pas notamment à vous procurer les annales des concours que vous allez passer. Vous pourrez les trouver soit dans les écoles pour lesquelles vous postulez ou sur Internet.

Sachez aussi que de nombreuses écoles spécialisées (communication, ingénieurs, art…) organisent des rentrées décalées entre janvier et mars. Renseignez-vous directement auprès d'elles ou lors de leurs journées portes ouvertes.
Vous pouvez aussi intégrer une école de commerce après votre L2 ou votre L3 par le biais des admissions parallèles en passant notamment par les banques d'épreuves Passerelle 1 et 2, Ecricome Tremplin 1 et Ecricome Tremplin 2…

Enfin, sachez que certaines écoles ne passent pas par le biais de concours communs et organisent leur propre procédure de recrutement. Renseignez-vous directement sur leur site.

J'avais envie d'un parcours plus professionnalisant

Eda a quitté la fac de droit de Villetaneuse pour intégrer le Bachelor en ressources humaines du groupe IGS. Elle suit cette formation en alternance qui répond désormais à ses attentes.

LE PETIT JURISTE. Quel est votre parcours scolaire ?
Eda. Après un passage en licence de droit à l'université Paris 13-Villetaneuse, je n'avais plus envie de rester au sein du système universitaire, mais je voulais continuer dans le droit social. Par conséquent, une réorientation en école de commerce m'a semblé être une bonne idée. »

Comment avez-vous choisi votre école de commerce ?
J'avais envie d'un parcours moins théorique et plus professionnalisant. Je me suis rendue au sein de plusieurs forums. Ils ont été essentiels : j'y ai rencontré des professeurs et étudiants. J'ai alors sélectionné les établissements qui correspondaient le mieux à mon projet. Il est important de bien vérifier que le diplôme délivré par l'école est reconnu par l'État et que le Bachelor a le même nombre de crédits qu'une licence à l'université. Il faut se renseigner aussi sur le classement de l'école sur des sites de référence afin que vos compétences soient reconnues. Je conseille également de choisir une formation en alternance, celle-ci vous permettra de mettre rapidement en pratique vos connaissances académiques.

Êtes-vous satisfaite de votre nouvelle formation ?
Il y a un bon suivi des étudiants et un enseignement de grande qualité. Les intervenants sont des professionnels, ils ont à cœur de nous apprendre leur métier. Les frais d'inscription peuvent être pris en charge par votre employeur et l'école peut vous aider dans vos démarches. J'ai pu ainsi choisir mon entreprise en fonction de mes perspectives professionnelles.

Quels conseils donneriez-vous à un étudiant en réorientation ?
Je lui dirais de ne pas hésiter à se lancer dans une telle expérience tout en privilégiant l'alternance qui est très valorisée. Votre classe, en groupe réduit, sera aussi plus conviviale.

Propos recueillis par Pauline Znaor

Finance d'entreprise 2020 - 18e éd.
L'ouvrage essentiel pour se lancer dans la gestion couvrant l'ensemble des domaines de la finance d'entreprise
1220 pages, 63 €
Disponible en librairie et sur editions-dalloz.fr

Osez les concours des grandes écoles de commerce postbac

Si vous optez pour une grande école de management postbac après la L1, il va falloir passer par la case concours. Faites votre choix !

Vous devrez accéder à la plateforme Parcoursup pour postuler à une grande école de commerce postbac. La majorité de ces établissements se sont regroupés en concours communs. À partir de 2020, tous les écrits et les oraux auront lieu de début avril à début mai pour que les résultats puissent être publiés sur Parcoursup à la mi-mai.

Les programmes bachelors

Le concours Ecricome Bachelor	Il vous permet d'accéder à **3 programmes bachelors en trois ans** : ➤ L'International Bachelor Programme in Management de Rennes School of Business ➤ Le Bachelor Affaires Internationales de l'EM Strasbourg ➤ Le KEDGE Bachelor de Kedge Business School
Le concours PASS	Il permet d'accéder **au bachelor en 4 ans (appelé BBA) des groupes EDHEC et INSEEC** avec pour chaque programme le choix entre deux campus : ➤ EDHEC International BBA (Lille et Nice) ➤ BBA INSEEC (Lyon et Bordeaux)
Le concours Passerelle Bachelor	Il donne l'accès au programme bachelor de **six écoles de management** : ➤ EM Normandie ➤ IMT Business School ➤ Burgundy School of Business (campus de Dijon ou Lyon) ➤ Grenoble École de management (GEM) ➤ Groupe ESC Clermont Business School ➤ La Rochelle Business School
Le concours Sésame	Il donne accès à la fois à des bachelors en quatre ans et à des cursus grande école en cinq ans. Les **8 programmes Bachelors à bac + 4 (dont 3 nouveaux)** : ➤ BBA in Global Management SKEMA Business School (Sophia Antipolis) • *Nouveauté 2020* ➤ BBA International La Rochelle – La Rochelle Business School - Excelia Group ➤ CESEM – NEOMA Business School (Reims) ➤ ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy – Singapour) ➤ Global BBA emlyon business school (Saint-Étienne – Paris – Casablanca) • *Nouveauté 2020* ➤ Global BBA – NEOMA Business School (Rouen – Reims – Paris) ➤ International BBA – SCBS – Yschools (Troyes) • *Nouveauté 2020* ➤ International BBA – KEDGE Business School (Marseille) **Les 9 programmes à bac + 5 (dont 5 nouveaux) :** ➤ EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux) ➤ Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris) • *Nouveauté 2020* ➤ Programme Grande École – EDC Paris Business School (Courbevoie) • *Nouveauté 2020* ➤ Programme Grande École – EMLV- Pôle Léonard de Vinci (Paris La Défense) • *Nouveauté 2020* ➤ Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris – Oxford) ➤ Programme Grande École – ESCE International Business School (Paris – Lyon) ➤ Programme Grande École – IPAG Business School (Paris – Nice) ➤ Programme Grande École - Paris School of Business (Paris) • *Nouveauté 2020* ➤ TEMA - NEOMA Business School (Reims – Paris) • *Nouveauté 2020*

Les programmes Grande école

Le concours Accès	Il ouvre au programme Grande école de trois écoles de management en cinq ans délivrant le grade de master : **l'Esdès Lyon, l'Essca et l'IESEG.**
Le concours Team	Il ouvre sur le programme Grande école de l'**ICD Business School** (Paris ou Toulouse) et de l'**IDRAC Business School.**

Vous pouvez aussi intégrer une école de commerce après votre L2 ou votre L3 par le biais des admissions parallèles en passant notamment par les banques d'épreuves Passerelle, Ecricome Tremplin 1 et Ecricome Tremplin 2…

Vous retrouverez la présentation des formations (prérequis, profil des candidats admis, débouchés et journées portes ouvertes) sur www.parcoursup.fr.
N'hésitez pas non plus à aller sur les sites internet des écoles et sur ceux des concours communs.

SÉVERINE TAVENNEC

Certains pensent encore que les Grandes Écoles doivent être réservées à une élite.

Le concours Passerelle Grande École permet chaque année à plus de 2 000 candidats d'intégrer une Grande École de Management après un Bac+2, +3, +4, quelle que soit leur filière d'origine. Vous aussi, préparez-vous à réaliser votre rêve professionnel. Inscriptions sur www.passerelle-esc.com

passerelle

de la suite dans les études

Programme Grande École

Concours d'entrée à partir d'un Bac+2/3
à 10 Grandes Écoles de Management
Bac +5 - Grade de Master

www.passerelle-esc.com

Fondamenti

Passerelle Annonces 2019-BAT.indd 1 05/12/2019 15:46

Métiers du droit social : au cœur de l'humain

Si vous avez étudié le droit social, vous pouvez bien sûr devenir avocat ou juriste en entreprise, mais pas seulement… Tour d'horizon des principaux débouchés de la filière.

DRH

En entreprise, le DRH chapeaute toutes les fonctions reliées aux ressources humaines dont font partie les juristes en droit social qui peuvent néanmoins parfois être rattachés à la direction juridique ou à la direction des affaires sociales. Il agit dans l'intérêt de l'entreprise et de celui de ses collaborateurs. Gérer les contrats de travail, représenter la société durant les auditions prud'homales, etc., font partie des différentes facettes du métier. Que ce soit en période de vaches maigres (pour gérer les conséquences sociales d'une baisse de l'activité) ou de forte croissance, les entreprises ont besoin de ce professionnel du droit au quotidien.

Nota bene : plus une entreprise a une taille importante, plus son département RH peut être à la recherche de ce type de profil. Les petites entreprises confient généralement cette fonction à des juristes polyvalents. La fonction publique a également besoin de juristes en droit social, surtout lorsqu'ils disposent aussi d'une expertise en droit administratif.

Avocat en droit social

L'avocat en droit social peut représenter des entreprises, des salariés ou ces deux typologies de clients (lire article page ci-contre…). À l'intérieur même de son domaine, plusieurs spécialités existent : négociations collectives et sociales, restructurations, rémunérations, mobilité, santé, sécurité, etc. L'avocat peut intervenir aussi bien en conseil qu'en contentieux, même si ce dernier est en diminution ces dernières années. Quand le professionnel accompagne une entreprise dotée d'un service RH, il doit lui apporter une valeur ajoutée supplémentaire, qui consiste notamment en une vision stratégique dans la gestion des ressources humaines.

Principaux cabinets de niche en droit social :
Capstan Avocats, Fromont Briens, Barthélémy Avocats, Actance, La Garanderie Avocats, Flichy Grangé Avocats, Vivant Chiss Avocats, Lusis Avocats, Raphaël Avocats, Caravage Avocats...

Consultant

Les diplômés en droit social peuvent également faire le choix de rejoindre des cabinets de conseil en ressources humaines. Là encore, ils peuvent exercer dans plusieurs spécialités, comme le conseil en restructuration, en risques psychosociaux, en stratégie de politique RH, en accompagnement du changement ou encore en *outplacement* (reclassement) collectif ou de dirigeants. Avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement des entreprises et le bien-être des salariés.

Principales structures :
Deloitte, BPI Group, Alixio, LHH Altedia, Accenture, Wavestone, Julhiet Sterwen, Oasys Consultants, Balthazar, Leyton, Ayming…

Inspecteur du travail

Fonctionnaires de l'État (catégorie A), les inspecteurs du travail veillent à l'application de la législation du travail en entreprise. Ils dépendent du ministère du Travail. Ils ont quatre grands rôles : contrôler l'application de la législation, conseiller et informer employeurs et salariés, alerter l'administration centrale sur les évolutions du droit du travail et d'éventuelles carences et, enfin, faciliter la conciliation entre les parties. Pour ce faire, ils doivent passer un concours avant de suivre une formation rémunérée de dix-huit mois. Les inspecteurs peuvent espérer accéder au grade de directeur adjoint du travail ou de directeur du travail. *(lire article page 23)*

Et aussi

Les diplômés en droit social sont également amenés à rejoindre les administrations sociales, comme les caisses d'allocations familiales ou les agences régionales de santé. Les organisations professionnelles leur sont aussi ouvertes : fédérations, chambres de métiers, chambre de commerce, etc.

OLIVIA VIGNAUD

Avocats de salariés ou d'entreprises : les différentes facettes du métier

Certains avocats ne conseillent que l'une des parties, par souci de cohérence et parce que chacune recouvre des savoir-faire qui lui sont propres. Tandis que d'autres préfèrent avoir une pratique transverse.

Les affaires de droit social opposent généralement entreprises et salariés. Certains avocats ont ainsi choisi de se spécialiser dans la défense de l'une des parties, quand d'autres optent pour les deux fronts. Par exemple, les avocats représentant uniquement des salariés sont souvent des professionnels engagés dans le monde syndical et associatif. D'abord et avant tout pour des questions de convictions. Ensuite parce que les organisations font office de porte d'entrée pour développer leur clientèle.

Pour leur part, les avocats représentant les entreprises sont aussi souvent ceux des patrons. C'est pour la catégorie intermédiaire – à savoir les cadres dirigeants – que la frontière est plus poreuse. Michel Henry, du cabinet du même nom qui travaille notamment pour la CGT, les considère comme des salariés à part entière. L'avocat s'en tient donc à la représentation des syndicats et des employés, quel que soit leur niveau hiérarchique. *« Les magistrats aiment la cohérence. On ne peut pas dire un jour noir et un jour blanc. D'un dossier à l'autre, je défends des points de vue cohérents et auxquels je crois. »*

Pour sa part, Marie-Alice Jourde, associée chez La Garanderie Avocats, conseille aussi bien les entreprises, les patrons que tous les types de salariés. *« Je ne vois pas pourquoi je m'interdirais de défendre un dossier. Je ne pense pas que tous les salariés ont raison face aux employeurs et vice versa. Un dossier est souvent, avant tout, le fruit d'une rencontre »*, commente l'avocate qui n'a néanmoins jamais travaillé aux côtés de syndicats ou de comités d'entreprise.

QUELLES PRATIQUES ?

Les avocats côté employeurs accompagnent les entreprises sur divers volets. D'abord dans le cadre de leurs négociations collectives et de leurs relations sociales. Les professionnels du droit peuvent aussi intervenir sur la gestion individuelle des ressources humaines (procédures disciplinaires, rédaction des contrats de travail, etc.). Ils sont également appelés pour gérer la partie sociale des M&A, sur les audits sociaux, les questions de sécurité sociale, de mobilité internationale, de retraite, etc. À noter que la *compliance* appliquée au droit social a également de beaux jours devant elle.

De leur côté, les avocats représentants les salariés renseignent ces derniers sur leurs droits, les assistent dans le cadre de négociations individuelles… Ils peuvent également conseiller les comités d'entreprise, les épauler lors des négociations ou intervenir lors de contentieux liés aux élections professionnelles, à des grèves, à des restructurations ou des plans de sauvegarde de l'emploi.

Toutefois, si elle existe encore, cette partie contentieux est devenue avec les années, une part bien moins importante de l'activité des avocats, qu'ils soient côté employeurs ou salariés. Avec le plafonnement des indemnités prud'homales – notamment depuis les ordonnances dites Macron –, les entreprises évaluent mieux les litiges et transigent de plus en plus.

« La réforme Macron a écrasé le contentieux. De fait, nous développons notre activité de conseil, et mes collaborateurs se tournent également vers la formation, poursuit Michel Henry. *Il reste néanmoins des dossiers où l'on peut mettre en œuvre des stratégies juridiques pour contourner les barèmes Macron. C'est dans ces cas que l'on fait du droit assez sophistiqué. Le droit en lui-même s'est complexifié et nos adversaires sont de plus en plus compétents. »* Dans les différents cas de figure donc, les avocats sont de mieux en mieux formés et leur service une vraie valeur ajoutée.

OLIVIA VIGNAUD

© tomertu

Deux voies possibles pour qui veut faire du conseil

Les cabinets en *consulting* accompagnent les entreprises dans la mise en œuvre de leurs projets RH. En effet, les évolutions réglementaires du marché ou encore les nouvelles technologies poussent les organisations, et donc leurs équipes, à se transformer. Pour que ces changements se déroulent bien, des conseils extérieurs viennent en appui des dirigeants et des DRH afin de les aider à gérer les impacts sociaux de leurs décisions, à garder leurs talents, à manager au mieux leurs collaborateurs, à optimiser les fonctions, à conserver ou insuffler une culture d'entreprise forte...

L'outplacement, une vocation

Parmi les métiers auxquels ouvre le droit social : l'*outplacement*. Signifiant en français « reclassement », cette pratique comprend l'*outplacement* collectif et l'*outplacement* individuel de dirigeants. Le premier est utilisé dans le cadre de plans de départs volontaires ou de sauvegarde de l'emploi. Des consultants sont missionnés par l'entreprise pour aider les employés sur le départ à retrouver du travail. Ces professionnels peuvent être juristes ou psychologues de formation, mais aussi issus de la filière psychologie ou encore d'anciens élèves d'école de commerce. *« Ils ont en commun une envie de s'occuper des autres. C'est une vocation »*, explique Éric Beaudouin, l'un des fondateurs d'Oasys Consultants, lui-même diplômé en droit. Ces différents parcours sont parfois complétés par une formation en coaching, même si celle-ci n'est pas obligatoire. Les professionnels, qui peuvent commencer en tant que juniors, deviendront ensuite éventuellement chefs d'antenne puis directeurs de contrats.

Autre forme d'*outplacement* : le reclassement individuel de dirigeants. C'est d'ailleurs par lui que le métier est arrivé. *« L'*outplacement *est né dans les années 1970-1980 aux États-Unis,* rapporte Éric Beaudouin. *Les entreprises qui investissaient beaucoup dans leur image ne voulaient pas que leurs cadres et dirigeants les critiquent quand ils étaient poussés vers la sortie. C'était aussi un moyen de remotiver le reste des équipes et d'aider les personnes à rebondir. »*
Reclasser des dirigeants nécessite d'être déjà chevronné. Les consultants ont de l'expérience et une connaissance du secteur dans lequel ils opèrent. On retrouve ainsi d'anciens directeurs financiers, d'ex-DRH ou avocats, etc. Dans les deux cas (collectif et individuel), l'*outplacement* est un accompagnement sur mesure qui dure entre six et dix-huit mois, voire peut faire l'objet de contrats illimités jusqu'à ce que l'employé ait retrouvé du travail. En collectif, les consultants assistent en moyenne chacun entre 30 à 40 personnes, tandis qu'en individuel, le nombre de dossiers suivis varie entre 15 et 20.

Le conseil en M&A et restructuring : les RH en appui du business

Autre métier possible : celui de consultant en fusions-acquisitions ou en *restructuring*. *« Le M&A et le* restructuring *sont des débouchés naturels pour les avocats qui interviennent avec nous dans l'ensemble des phases de ces opérations,* explique Mériadec Jonville, directeur chez Strategy&, l'entité de conseil en stratégie du cabinet PWC. *Pour les juristes, cela me semble différent. Les activités de* restructuring *sont un débouché plus naturel (de nombreuses spécificités étant liées au droit social ou au droit des entreprises en difficulté), en M&A opérationnel, c'est plus rare et peut être différenciant. »*
C'est la raison pour laquelle les fusions-acquisitions requièrent souvent d'avoir plus de bouteille. *« C'est un terrain de jeu moins lié au droit et qui nécessite d'avoir déjà de l'expérience »*, ajoute Mériadec Jonville. L'idéal pour intégrer le *restructuring* et les M&A étant d'être en possession d'une double formation (en droit mais aussi en économie/commerce), afin de comprendre aussi bien les enjeux RH et juridiques que financiers.
Dans les deux cas, les consultants sont généralement appelés avant tout pour accompagner le business ; que ce soit en prêtant main-forte à une société qui se réorganise, à un acheteur ou à une cible. À l'instar de la fiscalité, le droit social vient se greffer à l'aspect financier. *« Il est important de pouvoir traduire les enjeux RH pour ce qui est des impacts financiers et des solutions concrètes, notamment dans les phases amont d'analyse où l'attention porte d'abord sur l'évolution des états financiers et la faisabilité du business plan »*, ajoute Mériadec Jonville.
L'intérêt de ce métier réside dans la diversité des situations, des clients et la taille des dossiers que l'on peut traiter. Il est également possible d'évoluer. Par exemple, chez PWC, il existe différentes strates : *associate* (ou *analyst,* consultant junior), *senior associate,* manager, *senior manager,* directeur et associé.

OLIVIA VIGNAUD

L'inspecteur du travail, plus qu'un contrôleur

Ce fonctionnaire intervient auprès des employeurs, des salariés et des partenaires sociaux pour veiller au respect de la législation par les sociétés. Son activité ne se limite pas qu'aux contrôles et aux sanctions : il doit aussi informer et, le cas échéant, assurer un rôle de conciliateur.

« *C'est un observateur privilégié du monde du travail,* lance d'emblée Anouk Lavaure, directrice du travail et directrice de projet pour le système d'inspection du travail à la DGT (Direction générale du travail). *Ce fonctionnaire de l'État est avant tout un homme de terrain qui intervient sur les lieux de travail. Plongé au cœur de l'entreprise, il agit pour assurer l'effectivité du droit du travail. »*

FACILITER LA CONCILIATION ENTRE LES PARTIES

Ce professionnel a ainsi pour principales missions de contrôler l'application du droit du travail en entreprise, de conseiller et d'informer les employeurs, les salariés et les représentants du personnel sur leurs droits et obligations et de faciliter la conciliation entre les parties, notamment lors des conflits collectifs. En cas d'infraction, il peut transmettre au parquet un procès-verbal et, pour certaines infractions ou en cas de danger, engager une procédure de suspension d'activité ou de chantier ou punir d'une amende administrative.

Rattaché au ministère du Travail et affecté à une zone géographique déterminée, *« l'inspecteur du travail exerce ses différentes missions au sein des Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Dans le cadre d'une approche globale de l'entreprise, il est son interlocuteur privilégié. Il peut occuper différentes fonctions comme celle de chargé de développement de l'emploi et des territoires. Il doit notamment connaître les problématiques et les politiques emploi, formation professionnelle »,* précise Pascal Dulaurier, directeur du travail, chef du département d'action territoriale à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

« En tant qu'agent public, l'inspecteur du travail doit être impartial, intègre, discret. Il a aussi une obligation de confidentialité des plaintes et est donc tenu au secret professionnel », ajoute Anouk Lavaure. Ce fonctionnaire de l'État doit également montrer des aptitudes à la négociation et faire preuve de tact, d'autorité et de discernement pour pouvoir trancher dans des situations de tension. Il est au cœur des enjeux socio-économiques. Pour 2019, la DGT a annoncé un renforcement des mesures de contrôle avec un objectif de 300 000 interventions des inspecteurs du travail et plusieurs priorités : lutter contre les fraudes au détachement, combattre le travail illégal, agir pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes…

© oneinchpunch

UNE CLASSE PRÉPA INTÉGRÉE

L'accès au corps d'inspecteur du travail se fait sur concours de catégorie A accessible à des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 *« même si la majorité des postulants ont un M2 en droit, en sciences économiques ou politiques »,* avance Arnaud Scolan, chef du bureau du recrutement des ministères sociaux. Pour réussir ce concours très sélectif, une classe prépa intégrée est ouverte aux étudiants les plus modestes. Les candidats ayant réussi le concours devront ensuite suivre dix-huit mois de formation rémunérée : quinze mois en alternance à l'Intefp (Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), puis une formation complémentaire de trois mois préparant à la prise de fonction.

Le concours interne est, lui, ouvert aux fonctionnaires de catégorie B justifiant de quatre années de service dans la fonction publique. Un troisième concours vise des candidats forts de huit années d'expérience dans le secteur privé, associatif… *« Nous souhaitons élargir l'accès à ce troisième concours pour diversifier le corps de l'inspection du travail »,* explique Arnaud Scolan.

Aujourd'hui, 3 017 inspecteurs du travail officient dans toute la France. Quatre-vingts postes sont à pourvoir pour l'année prochaine.

SÉVERINE TAVENNEC

DR

À 28 ans, Clara Lyons est greffière au tribunal d'instance de Gonesse (95). Diplômée de l'École nationale des greffes à Dijon, elle exerce ce métier depuis un an. La jeune femme nous décrit son quotidien et son rôle essentiel au sein de la machine judiciaire.

« LE GREFFIER EST LE GARANT DE LA PROCÉDURE »

Clara Lyons

« *Sans la signature du greffier, le jugement n'a pas de valeur* », explique Clara. La jeune femme tient à souligner le rôle majeur du greffier au sein des tribunaux. « *Lors de l'audience, ma mission est d'assister le magistrat. Je dois écrire tout ce qui se dit, tout ce qui se passe. Je suis là pour faire mon travail d'authentificateur* », précise-t-elle.

Clara qui officie au tribunal d'instance de Gonesse (95), prend donc en note durant l'audience, les déclarations des personnes jugées, inscrit les réquisitions du parquet et dresse un procès-verbal d'audience qui fait foi. Après l'audience, elle doit mettre tout cela en forme, signer le procès-verbal d'audience qui est classé au dossier. Le magistrat s'appuiera en partie sur ce document pour rédiger le jugement.

UN MAILLON ESSENTIEL DE LA MACHINE JUDICIAIRE

« *Nous avons une grande responsabilité. Les greffiers sont les garants de la procédure. Je suis persuadée que beaucoup de gens méconnaissent cet aspect de la profession. Sans le greffier, la machine judiciaire ne fonctionne pas. J'aime ce métier aux multiples facettes : le travail avant l'audience où je prépare les dossiers, durant l'audience, où je dois être attentive et concentrée pour que rien ne m'échappe et après l'audience où je travaille en étroite collaboration avec le magistrat* », confie la jeune femme. Elle ajoute que sans une connaissance approfondie du droit et des procédures, le greffier ne peut mener à bien sa mission. Il doit aussi faire preuve de concentration, de rigueur et de discrétion car « *on apprend beaucoup sur la vie privée des gens* ».

ORIENTER ET ACCOMPAGNER LE JUSTICIABLE

Et ses missions ne s'arrêtent pas là. Au tribunal d'instance de Gonesse, Clara est aussi chargée d'accueillir, d'orienter et d'accompagner le justiciable dans ses démarches ou formalités judiciaires : « *Le greffier est le premier interlocuteur des usagers. Nous devons donner une image positive. J'apprécie notamment mon métier pour cette dimension humaine. Pour l'exercer, il faut aimer le droit et les gens* », souligne la jeune greffière.

Le droit a toujours attiré Clara. Après son bac, elle opte naturellement pour la fac où elle décroche cinq ans plus tard un master 2 en droit public et privé de la santé. Ne se destinant pas au métier d'avocate, elle vit une période de doute professionnel et s'inscrit à Pôle Emploi. L'organisme lui décroche finalement un stage au sein d'un greffe. « *Cela a été une révélation. Après un entretien avec un directeur de greffe pour avoir plus de précisions sur le métier, j'ai enchaîné avec une classe prépa pour préparer le concours d'admission à l'École nationale des greffes, à Dijon.* »

UN CONCOURS ET DIX-HUIT MOIS DE FORMATION

Après avoir réussi les deux épreuves écrites, Clara décroche un 18,5 à l'oral et intègre donc l'École nationale des greffes pour dix-huit mois de formation rémunérés (trois mois de formation théorique et quinze mois de stages). Ses différentes expériences au sein de tribunaux dont le tribunal d'instance de Nogent-sur-Marne lui permettent d'apprendre le métier sur le terrain et la confortent dans son choix. À l'issue de la formation, comme toute sa promotion, Clara prête serment : « *J'étais très émue et fière d'appartenir désormais à cette profession.* »

Voilà maintenant un an que la jeune greffière exerce au tribunal d'instance de Gonesse avec toujours autant de plaisir : « *C'est un beau métier, au contact des gens, qui contribue au bon fonctionnement de la justice. J'encourage les jeunes qui souhaiteraient s'orienter dans cette voie à multiplier les stages pour découvrir la richesse de cette profession.* » Prenez-en bonne note !

SÉVERINE TAVENNEC

SE FORMER AU MÉTIER DE GREFFIER

Le concours externe pour devenir greffier est ouvert aux titulaires d'un bac+2 (même si la majorité des candidats ont un bac+5). Deux épreuves écrites d'admissibilité les attendent : une note de synthèse et deux séries de questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française mais aussi sur la procédure civile et prud'homale et sur la procédure pénale. S'ils réussissent l'écrit, ils auront ensuite une épreuve orale d'admission de vingt-cinq minutes devant un jury afin de présenter leur parcours.

Les lauréats intégreront alors un cursus de dix-huit mois au sein de l'École nationale des greffes de Dijon qui alterne formation théorique (trois mois) et stages en juridictions (quinze mois). Le choix des postes s'effectue en fin de formation en fonction du rang de classement des stagiaires à partir d'une liste des postes nationale établie par l'administration.

Pour en savoir plus :
École nationale des greffes : www.eng.justice.fr

« On cherche à faire grandir nos collaborateurs »

Avocats associés

Joël Grangé et Camille Ventejou, avocats associés chez Flichy Grangé Avocats, nous exposent la stratégie de recrutement du grand cabinet spécialisé dans le droit social.

Joël Grangé et Camille Ventejou,
Flichy Grangé Avocats

LE PETIT JURISTE. Quelle est votre politique de stage ?

CAMILLE VENTEJOU. Nous recrutons tout au long de l'année. Nous accueillons essentiellement des stagiaires, élèves-avocats à l'EFB et des jeunes diplômés de grandes écoles, en général pour une durée de six mois. Durant l'été, nous élargissons les candidatures à des profils plus divers et pouvons ainsi ouvrir nos portes à des étudiants en master 1.

Quel est votre processus de recrutement ?

C. V. Nous recrutons *via* les candidatures spontanées, les forums emploi (Forum des carrières juridiques, les forums des universités et des écoles…). Certains d'entre nous dispensent aussi des cours dans des facultés, et récoltent ainsi des CV d'étudiants qui souhaitent intégrer notre cabinet. Une commission se réunit une fois tous les quinze jours pour examiner tous ces CV. Les candidats sélectionnés sont ensuite invités à un entretien avec un collaborateur.

Qu'attendez-vous de vos stagiaires ?

JOËL GRANGÉ. Au-delà d'un excellent cursus universitaire, nous recherchons avant tout des personnes brillantes, des talents divers, qui aiment l'engagement, qui montent dans le bateau pour le faire avancer avec nous. Certes, nous nous appuyons forcément sur un CV mais il n'y a pas de profil type. Un bon stage débouche fréquemment sur une proposition de collaboration.

Avez-vous un conseil à donner aux stagiaires ?

J. G. Il faut créer une relation personnelle avec les avocats avec lesquels ils travaillent, leur rendre service surtout au moment où ils en ont besoin. C'est essentiel et les avocats s'en souviennent. De notre côté, nous voulons renforcer ce lien en désignant pour chaque stagiaire un associé responsable du suivi du stage.

Comment accompagnez-vous un jeune collaborateur qui rejoint Flichy Grangé Avocats ?

J. G. Nous cherchons à faire grandir nos collaborateurs. Le parrainage et l'entraide occupent une place importante au sein du cabinet. La formation du collaborateur naît du travail étroit entre lui et un associé. Nous organisons par ailleurs tous les quinze jours des réunions dites « doc », animées par un professeur, qui sont l'occasion d'examiner les points d'actualité des semaines écoulées. Nous avons également une base de données au sein de laquelle le collaborateur peut puiser des exemples.

C. V. Nous accordons une attention particulière à nos collaborateurs qui sont parties prenantes du cabinet. Les collaborateurs sont nos futurs associés. Nous croyons à cette mécanique vertueuse. Sur le plan plus collectif, nous avons mis en place des porte-parole. Régulièrement, six, sept collaborateurs s'entretiennent avec le comité des associés qui recueille leurs suggestions d'amélioration.

Vous les faites aussi participer à votre JT…

J. G. Tous les mois, un(e) collaborateur(trice) peut en effet endosser le rôle de présentateur(trice) de notre journal télévisé. Il y décrypte les dernières actualités marquantes du droit social pour nos clients DRH, RRH ou juristes sociaux. Nous surveillons aussi de très près ce que font les *legaltechs* pour les doter des meilleurs outils. Flichy Grangé Avocats s'est notamment équipé de l'outil de justice prédictive Case Law Analytics et de Predictice.

Rejoindre Flichy Grangé Avocats, c'est aussi travailler dans un environnement très international…

J. G. Le cabinet est cofondateur de L&E Global (Labor & Employment Global Alliance), une plateforme intégrée avec des cabinets d'avocats étrangers indépendants tous spécialisés en droit social. L'international est dans notre ADN. Nous sommes notamment reconnus pour notre expertise dans la gestion de dossiers internationaux. Pour suivre au plus près les dernières évolutions du droit social au niveau international, les avocats de notre équipe sont très impliqués dans les associations et colloques étrangers dédiés à la matière. La maîtrise parfaite de l'anglais est donc essentielle pour ce type de dossier.

PROPOS RECUEILLIS PAR SÉVERINE TAVENNEC

3 BONNES RAISONS DE VOUS RENDRE SUR www.efl.fr/etudiants

Futurs professionnels

du Droit et du Chiffre, vous méritez l'excellence

Recevez un
MÉMENTO GRATUIT
ancienne édition

FORMEZ-VOUS GRATUITEMENT
aux fonds documentaires

-80%
SUR VOS ABONNEMENTS
aux revues d'actualité

Inscrivez-vous à « **La Quotidienne** », toute l'actualité juridique gratuite.

EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

LES UNIVERSITAIRES À SUIVRE SUR TWITTER

Les universitaires présents sur le réseau social informent leurs abonnés des événements de leurs établissements et les actualités liées à leur matière*.

Professeur de droit privé de l'université Lyon 3, il dirige le M2 droit des affaires approfondi (qui dispose également d'un compte Twitter). Très actif sur le réseau social, il a notamment twitté ceci le 10 juillet 2019 : *« J'en avais un peu marre de voir mon cours revendu et mal recopié sur des plateformes. Pour mes étudiants, le cours est désormais disponible en dur ou, gratuitement, en ligne, sur la plateforme @Dalloz via l'ENT de @Droit_Lyon3 ! »* Ses tweets sont assez variés et un certain nombre sont à l'attention des étudiants.

Jean-Christophe Roda @jc__roda

Technologie : la SNCF m'annonce par SMS 50 minutes de retard. Nous en avons déjà 1h10. Même sur leurs annonces de retard, ils sont en retard !

TWEETS	ABONNÉS
21 K	7 112

Jean-Philippe Derosier @JPhDerosier

TWEETS	ABONNÉS
8 529	5 247

Ce professeur de droit public à l'université de Lille est spécialiste de droit constitutionnel comparé. Il est à la tête du blog « La constitution décodée » mais il lui arrive d'écrire sur d'autres supports, comme sa dernière tribune dans *Le Monde* (« Affaire Benalla : La crainte d'une justice aux ordres paraît devenir réalité »). Écrits qu'il relaye sur Twitter, tout comme ses interventions sur la chaîne Public Sénat.

« Droit public mention contentieux, droit d'asile, et droit de la santé », est-il écrit dans sa description. Maître de conférences en droit public, elle enseigne à l'université Clermont Auvergne. Avocate, elle publie régulièrement des articles en droit de la santé.

Caroline Lantero @CarolineLto

TWEETS	ABONNÉS
20,9 K	6 272

Géraldine Chavrier @chavrier2023

Dans n'importe quel milieu, pro ou autre, il y a des codes de langage/comportement. Les maîtriser et savoir s'y conformer c'est aussi pouvoir s'en affranchir volontairement en y mettant du sens. Et c'est beaucoup plus confortable que de faire des faux pas sans s'en apercevoir.

TWEETS	ABONNÉS
24,7 K	4 000

Professeur de droit public à l'université Paris 1 et directrice du CIPCEA (pré'ENA et prép'IRA), elle partage son enthousiasme sur Twitter, que ce soit sur des sujets professionnels ou privés. Elle n'hésite pas à mettre parfois les pieds dans le plat : *« J'ai appris que de jeunes lycéens doivent rédiger des CV avec la liste des stages qu'ils ont déjà fait et qui doivent refléter leur motivation. Dites les cocos, de toute façon, ils n'ont pas l'âge légal pour travailler, vous croyez qu'ils ont fait quoi comme stage déterminant ? »*

Joël Andriantsimbazovina @Andriantsimbazo

Le problème en l'espèce n'est pas tant la lutte contre la #fraudefiscale mais plutôt celui de la surveillance de masse sur les réseaux sociaux qui objectivement peut ne pas sembler en cohérence avec l'objectif affiché.

TWEETS 30,4 K ABONNÉS 3 823

Professeur de droit public à l'université de Toulouse, il se définit comme *« amateur de libertés, de droits de l'Homme, de vie politique, d'histoire, d'arts martiaux, de jardinage »*. Il retweete la presse. Il commente également l'actualité du droit et l'actualité tout court. *« Dorénavant, les réceptions de la République se feront avec cacahuètes et champomy, surtout quand des journalistes figurent dans les convives. #demagogiepopuliste »*, a-t-il estimé lors de l'affaire François de Rugy.

Stéphane Braconnier @sbraconnier

TWEETS 1 428 ABONNÉS 2 236

Professeur en droit public à l'université Paris 2, il enseigne le droit des contrats publics d'affaires et le droit public de l'économie. Il tweete sans langue de bois. *« Ma contribution (très) critique à un débat essentiel pour l'avenir des universités. L'extension formelle et inutile de l'exigence de gratuité de l'enseignement public à l'enseignement sup »*, a-t-il écrit le 23 novembre 2019, ajoutant un article plus détaillé en lien.

***Cette liste est, bien sûr, non exhaustive.**

Pierre Berlioz ©, @PierreBerlioz1

TWEETS 767 ABONNÉS 1 526

Professeur de droit, il est aussi directeur de l'École de formation des barreaux et ex-conseiller du ministre de la Justice. Son compte permet de suivre les actualités de son établissement. Il a notamment participé à la conférence sur le rapport Gauvain sur la protection des entreprises mais aussi au colloque sur l'interprofessionnalité. Son compte est un bon moyen de se tenir informé sur les sujets liés aux professions juridiques.

Régis Vabres @RVabres

Hop hop, toi tu as pris l'option Côtes du Rhône avec le sieur Borga, tu ne peux pas changer de cépage comme de chemise !

TWEETS 4842 ABONNÉS 7419

Professeur agrégé de droit privé à l'université de Bourgogne, il est spécialisé en fiscalité, patrimoine, finance et transmission des entreprises. Il tweete sur les conférences et autres articles en lien avec ses spécialités. *« Très heureux de collaborer avec @nicolas_borga sur la nouvelle édition du manuel droit des entreprises en difficulté @LexisNexisFr »*, peut-on notamment lire sur son compte. Régis Vabres retweete également, ce qui permet de dénicher d'autres comptes et points de vue.

OLIVIA VIGNAUD

AFP

JURISTE DROIT SOCIAL H/F

L'AFP est une agence de presse mondiale fournissant une information rapide, vérifiée et complète en vidéo, texte, photo, multimédia et infographie sur les événements qui font l'actualité internationale.

- Paris
- 1 à 6 ans
- Bac +4 (M1)
- À déterminer
- Droit social
- Stage
- Juriste

LEADERS LEAGUE

CHARGÉ(E) D'ÉTUDE DE MARCHÉ & RÉDACTEUR, RUBRIQUE DROIT (H/F)

- Construction et réalisation d'études de marchés sur les problématiques actuelles macro-économie, des évolutions réglementaires, et du monde du droit dans son ensemble
- Interviews d'acteurs majeurs du secteur : dirigeants de grands groupes, de cabinets d'avocats, d'assureurs, d'auditeurs…
- Collaboration à la rédaction du mensuel *Décideurs Juridiques*, des newsletters Droit & Régulation et du *Petit Juriste*
- Rédaction de contenus de hors-séries édités par Décideurs

- Paris 16e
- Bac +4/5, école de commerce, IEP, université ou école du barreau.
- Gratification légale, remboursement des transports à 50 %, tickets-restaurants, 3 jours de congés
- Stage de 6 mois à partir de janvier 2020

CHAUMET INTERNATIONAL SA

ASSISTANT(E) JURIDIQUE H/F

Située au cœur de la Place Vendôme, la Maison Chaumet est un acteur majeur dans le secteur du luxe et incarne l'excellence joaillière parisienne depuis sa création en 1780. Grâce à ses savoir-faire d'exception transmis d'une génération à l'autre, l'histoire de Chaumet se confond avec l'Histoire de France et celle de l'impératrice Joséphine.

- 2 Place Vendôme, Paris 1er
- Bac +4 (M1)
- À déterminer
- Droit des affaires
- Stage
- Assistant /secrétaire juridique
- Anglais

BIOSERENITY

STAGIAIRE JURIDIQUE H/F

BioSerenity est un acteur des technologies médicales et de la santé connectée. BioSerenity a été fondée au sein de l'ICM (icm-institute.org) dans un milieu hospitalier, propice à se faire rencontrer développement informatique, data science, innovations scientifiques et médicales.

- Paris 13e
- Bac +3 (L3)
- À déterminer
- Droit de la santé
- Stage
- Juriste

Pour postuler, rendez-vous sur le site **carrieres-juridiques.com** et retrouvez toutes les offres sur la bannière d'ouverture

Vous souhaitez faire carrière dans l'immobilier ?

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

FAÎTES LE CHOIX DE L'ALTERNANCE AVEC L'ESI

17 PROGRAMMES DE BTS À MASTER 2

100% DIPLÔMES D'ÉTAT

6 universités partenaires

UPVD Université de Perpignan Via Domitia | Université de Limoges | Université de Lorraine | Aix*Marseille université | uB Université de Bourgogne | Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Crédit photo : Shutterstock / © ESI - 09/2019

Inscrivez-vous en ligne **www.groupe-esi.fr**

FNAIM | AGIR POUR LE LOGEMENT |

Créée par la FNAIM en 2004, l'École Supérieure de l'Immobilier est la référence en formation diplômante, continue et intra-entreprise dispensée dans toute la France.

CONTACTEZ-NOUS :
01 71 06 30 30
contact@groupe-esi.fr

RÉUSSISSEZ VOS ÉTUDES SUPÉRIEURES

Ipesup

Bénéficiez pour les admissions parallèles de l'expertise des professeurs d'Ipesup

93%
d'admis en ECS à HEC+ESSEC+ ESCP+EML+EDHEC

94%
d'admis en ECE à HEC+ESSEC+ESCP+ EML+EDHEC

41%
d'admis à Sciences Po Paris

100%
d'admis à Sciences Po de Province

97%
d'admis en admissions parallèles

43%
des admis de l'ENA (concours externe)

www.ipesup.fr

ADMISSIONS PARALLELES
Concours Passerelle, Tremplin, SKEMA, TBS...

ADMISSIONS SUR TITRES
HEC, ESSEC, ESCP Europe, EM Lyon, EDHEC...

- Prépas TAGE MAGE®, TOEIC®, Dossiers, Écrits et Oraux. Cycles continus et stages.
- Intranets, Polycopiés, Cours, TD, Conférences, Oraux blancs, Coaching.
- Depuis 1974, plus de 40 ans d'expertise pour votre réussite

Ipesup 01 44 32 12 00 ▪ 16-18, rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ https://www.facebook.com/ipesup/ https://twitter.com/ipesup